

Promouvoir l'agroécologie pour freiner le réchauffement climatique et garantir notre souveraineté alimentaire

Gérard Le Puill

Nous devons en France et en Europe garder assez de paysans dans les prochaines années afin d'assurer notre souveraineté alimentaire. Il nous faut aussi, en ce XXI^e siècle impacté par le réchauffement climatique, réduire le bilan carbone de notre assiette. Une agriculture bien conduite peut stocker beaucoup de carbone grâce à des pratiques comme le non labour, les associations de légumineuses et de graminées, l'agroforesterie. Ce qui suppose un nouveau fléchage des aides européennes via la nouvelle réforme de Politique agricole commune mise en débat en ce début d'année 2020. Mais la Commission européenne, à qui revient le monopole de la proposition, ne porte aucune réflexion prospective en la matière et s'oriente vers des arrangements relevant du « chacun pour soi » entre les Pays membres de l'Union.

En 1955, la France comptait 2,3 millions d'exploitations agricoles pour 6 millions d'actifs. 80 % de ces exploitations disposaient de moins de 20 hectares et seulement 0,8 % dépassaient les 100 hectares. En 2000, 12 % des exploitations dépassaient les 100 hectares et elles cumulaient 46 % de la surface agricole utile (SAU). Les exploitations les plus spécialisées dans la production céréalière se sont considérablement agrandies au fil des décennies, la politique agricole commune leur ayant été plus favorable qu'à l'élevage et aux productions de fruits et légumes. Désormais, nos exportateurs de blé sont pris en tenaille entre la concurrence de la Russie et de l'Ukraine, d'une part ; du Canada, des États-Unis et de l'Argentine d'autre part. Le Canada, comme les pays du Mercosur, ont récemment conclu des accords de libre-échange avec la Commission européenne mandatée par les pays membres de l'Union, dont la France. Dans les deux cas, l'Europe importera davantage de viandes bovines, porcines et de volailles, mais aussi des céréales, sans le moindre tarif douanier.

La France ne comptait plus que 448 000 exploitations agricoles en 2018. En 2016, la superficie moyenne des exploitations françaises était de 64,4 hectares. Cela signifie que l'exploitation familiale reste prépondérante dans les élevages de bovins, d'ovins, de caprins comme dans les fruits et légumes et la viticulture. Mais la superficie moyenne détenue par les jeunes récemment installés n'était que de 37

hectares. Ils sont en concurrence avec leurs aînés, lesquels cherchent à augmenter leur superficie pour dégager un revenu et résister à la concurrence internationale. Comme 50 % des chefs d'exploitation en France sont âgés de 50 ans et plus, les départs en retraite risquent de se traduire par une accélération de l'agrandissement des exploitations, surtout en grandes cultures. Ce qui réduira parallèlement le nombre d'hectares qui resteront à la disposition des jeunes, notamment dans l'élevage et la production de fruits et légumes.

Vers un déficit de nos échanges en produits agricoles

En 2001, l'agriculture française dégagait un excédent de 12,5 milliards d'euros. En 2017, il n'était plus que de 6,4 milliards. Selon Thierry Pouch, responsable du service études, références et prospectives aux Chambres d'agriculture, la France peine à exporter dans les pays de l'Est européen entrés dans l'Union européenne en 2004 puis 2007. Parallèlement, les exportations de ces pays à bas coûts de main d'œuvre dans l'Union européenne ont fait reculer l'excédent du secteur agricole français. Selon un rapport rédigé par le sénateur Les Républicains Laurent Duplomb, « la France pourrait importer plus de produits agricoles qu'elle n'en exporterait en 2023 ». Il constate que près d'un fruit et légume sur deux consommés en France est importé. Dès 2017,

c'était aussi le cas pour 34 % de la viande de volaille et 25 % de la viande de porc.

La Pologne est devenue un concurrent redoutable dans le secteur de la volaille de bas de gamme. Elle prend surtout des parts de marché dans la restauration collective où la tendance est à la réduction permanente du coût de la matière première dans le prix de revient des repas. La Pologne fournit aussi beaucoup de « travailleurs détachés » à l'Allemagne. Dans son rapport, le sénateur Duplomb affirme que dans le « maraîchage, le coût horaire du travail est 1,7 fois plus élevé en France qu'en Espagne et 1,5 fois plus qu'en Allemagne ». Ces travailleurs détachés donnent aussi un avantage de compétitivité aux abattoirs allemands par rapport aux français.

Dans un entretien à *La France Agricole* du 20 décembre 2019, Thierry Pouch fait le constat suivant : « L'Union européenne s'est élargie, nous n'étions pas les seuls à vouloir conquérir les marchés et nous avons ouvert la voie à de nouveaux concurrents. En quelques années, la Pologne est venue se ranger dans les principaux pays producteurs et exportateurs de l'UE. En Allemagne, les coûts salariaux ont été réduits grâce à la politique de Schröder mais aussi des travailleurs détachés. » Après avoir noté que « l'Union européenne est un espace concurrentiel » dans lequel « nous allons voir les pays s'affronter pour le marché intra-communautaire », il pose cette question : « Comment enclencher une harmonisation entre les pays membres ? »

Les promesses non tenues du président Macron

La réponse appartient aux décideurs politiques au niveau de l'Union européenne. Mais ils omettent toujours d'aborder le sujet. Emmanuel Macron l'a totalement occulté dans son discours prononcé à Rungis le 11 octobre 2017. Ce jour-là, il promettait aux paysans français « la mise en place d'une contractualisation renouée avec un contrat qui sera proposé par les agriculteurs et non plus les acheteurs, ce qui est à ce titre et à mes yeux fondamental. Nous modifierons la loi pour inverser la construction du prix qui doit pouvoir partir des coûts de production », précisait-il.

Ces deux phrases avaient-elles une valeur d'engagement concernant la loi EGALIM que la majorité présidentielle a votée le 2 octobre 2018, soit un an après le discours présidentiel de Rungis ? Non car Macron disait aussi dans le paragraphe suivant du même discours de Rungis : « Mais cette nouvelle approche ne saurait suffire parce qu'elle ne sera efficace que si les agriculteurs se regroupent véritablement en organisation de producteurs pour peser plus dans les négociations en tirant profit des possibilités du droit de la concurrence. Je sais les réticences que peuvent avoir certains. Je constate le fait que ces pratiques de regroupement ne sont pas systématiques. C'est une erreur et c'est une erreur profonde. Et aussi vrai que je souhaite que l'État prenne ses responsabilités, je vous le dis, vous devez aussi prendre vos responsabilités et vous regrouper beaucoup plus rapidement, beaucoup plus massivement autour de ces organisations de producteurs. »

Disant cela, le président de la République occultait deux données importantes concernant la mise en marché des produits agricoles. Les fruits et légumes sont des produits périssables et faire de la rétention quand les prix proposés par les acheteurs ne sont pas suffisants c'est prendre le risque de perdre sa récolte. Surtout que les importations sont une réalité quotidienne sans limitation de volumes. Ne pas vendre ses animaux de boucherie quand ils sont engraisés revient à perdre de l'argent en continuant de le nourrir. Le lait collecté deux fois par jour au pis des vaches doit être livré tous les deux jours aux laiteries. Se regrouper pour obtenir des prix rémunérateurs n'est donc pas une bataille gagnée d'avance.

Les céréales sont stockables d'une année sur l'autre, voire au-delà à condition d'avoir des silos pour contenir de gros volumes. Mais le prix mondial du blé, comme celui de l'orge et du maïs, évolue au jour le jour dans les salles de marché où sont fixés les prix des matières premières. Il suffit que la récolte mondiale soit supérieure de trois ou quatre points à la demande solvable après chaque récolte pour que les prix baissent sensiblement au point de ne plus couvrir les coûts de production. Ce fut le cas en France suite aux récoltes de 2016 et 2017. En cas de risque de pénurie après une mauvaise récolte dans les principaux pays exportateurs, le prix du blé peut doubler en quelques semaines, comme on l'a vu au moment des émeutes de la faim dans certains pays importateurs en 2007-2008.

Pour éviter ces spéculations, à la baisse comme à la hausse dans les salles de marché, les principaux pays producteurs de céréales pourraient s'organiser à la manière de l'OPEP pour réguler la politique de l'offre. Les céréales sont stockables à condition de disposer de silos. C'est ce que suggèrent en France les observateurs du cabinet McKinsey en faisant valoir qu'une baisse de 15 % de la récolte mondiale peut avoir pour conséquence un doublement des prix en quelques semaines alors que le réchauffement climatique risque de rendre les rendements bien plus variables que dans le passé d'une année sur l'autre.

Augmentation des coûts de production et baisse des prix en même temps

En France, 2019, première année pleine succédant au vote de la loi EGALIM, devait permettre de valider la promesse faite à Rungis par Emmanuel Macron sur la formation des prix tenant compte des coûts de production. Surtout que, du fait de la sécheresse estivale, ces coûts ont augmenté sensiblement dans l'élevage des herbivores en général et la production laitière en particulier. Mais, selon l'INSEE, les prix moyens au départ de la ferme, toutes productions confondues, ont baissé de 0,3 % en 2019 par rapport à 2018. Poste par poste, les chiffres sont encore plus révélateurs. Les prix des céréales ont baissé de 11 % sur douze mois, ceux des vins d'appellation de 5,8 % ceux des fruits et légumes de 3 %, quand on intègre ceux vendus aux industriels de la transformation.

Du côté des productions animales, le prix du lait a augmenté de 1,8 % sur douze mois. Mais la sécheresse estivale a considérablement réduit la production d'herbe et de foin du début de l'été au milieu de l'automne. De ce fait, les coûts de production sont

et resteront en hausse jusqu'au printemps 2020, puisqu'il a fallu acheter des fourrages pour passer l'hiver. Le prix des bovins de boucherie a baissé de 1,3 % sur un an pendant que celui des ovins progressait de 1,7 %. Ceux des poulets de chair baissent de 1,4 % sur douze mois et ceux des œufs de 0,4 %. L'unique embellie pour les productions animales concerne la viande de porc en hausse de 38,7 % sur douze mois. Mais cette hausse ne doit rien à la loi EGALIM. C'est la demande chinoise qui a fait flamber les cours partout dans le monde, suite à l'abattage forcé de 40 % du cheptel porcin de ce pays frappé par la fièvre porcine africaine. Mais les prix ont chuté de 20 % en janvier 2020 sur le marché au Cadran de Plérin dans les Côtes d'Armor, le « coronavirus » venant perturber le commerce en direction de l'Asie.

Ainsi donc, intégrer l'agriculture française et européenne dans la mondialisation des échanges augmente l'insécurité économique des paysans et met en cause la souveraineté alimentaire des Français comme des Européens. Produire toujours à moindre coût pour le marché mondial conduit aussi à mettre en place des cultures en rotations courtes. C'est le cas du blé tendre et du maïs en Europe; du soja aux États-Unis et dans les pays du Mercosur. Ce qui fragilise ces plantes et implique toujours plus de traitements chimiques dangereux pour la santé tandis que les sols perdent progressivement leur fertilité faute de rotations longues et de pratiques culturales permettant de les enrichir en matière organique.

Passer de l'agrochimie à l'agroécologie

Pour assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire du peuple de France dans les prochaines décennies, il convient de modifier progressivement les pratiques agricoles en passant de l'agrochimie à l'agroécologie, de favoriser l'agriculture de conservation en réduisant les labours au profit du semis direct après griffage du sol, de planter des millions d'arbres capteurs de carbone en faisant financer le développement de l'agroforesterie par le budget européen¹. En France il faudra aussi légiférer pour faciliter l'accès au foncier des jeunes paysans et paysannes qui veulent s'installer. Surtout quand ils portent des projets en phase avec les attentes de la société et les enjeux climatiques de ce siècle. Mais, trop souvent, on refuse de leur confier des terres en fermage parce que les propriétaires préfèrent vendre ou louer à des exploitants installés depuis des années.

La France et l'Europe doivent cesser de contribuer à la déforestation de l'Amazonie en réduisant au fil des ans leurs importations de soja. Elles sont de l'ordre de 34 millions de tonnes par an et s'ajoutent à celles de l'Asie qui continuent d'augmenter. Or le soja donne désormais de bons rendements dans plusieurs de nos régions. Cela va de la Nouvelle Aquitaine au Grand Est en passant par l'Occitanie, la Bourgogne-Franche Comté, la région Centre avec la Beauce, voire la Brie qui déborde en Ile-de-France. L'Espagne, l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie et d'autres pays sont aussi en mesure de produire du soja. Consacrer plus d'hectares au soja en France permettrait de réduire parallèlement les superficies consacrées au blé, lequel est de plus en plus difficile

“ Ainsi donc, intégrer l'agriculture française et européenne dans la mondialisation des échanges augmente l'insécurité économique des paysans et met en cause la souveraineté alimentaire des Français comme des Européens. ”

à exporter sur les marchés internationaux en raison d'un trop faible taux de protéines sur des sols appauvris en matière organique. Le soja étant une légumineuse, il capte l'azote de l'air pour en faire un fertilisant. Cela permet de réduire sensiblement les apports d'engrais azotés dont la fabrication est gourmande en gaz, tandis que les épandages augmentent les émissions de protoxyde d'azote. On réduirait aussi les distances parcourues par les aliments du bétail entre leur lieu de production et leur versement dans l'auge des animaux d'élevage.

Dans les prairies pâturées par les herbivores et dévolues aux récoltes de foin, les associations de graminées et de légumineuses permettent de produire plus d'herbe à moindre coût avec un bon équilibre dans les apports simultanés de protéines et d'énergie. Les mélanges de trèfle et des ray-grass sont les associations les plus fréquentes tandis que la luzerne donne les meilleurs rendements pour le foin. Naguère fréquentes dans certaines zones d'élevage, ces pratiques agronomiques furent souvent abandonnées dès le début des années 1960 quand la culture du maïs destiné à l'ensilage devint la nourriture hivernale, voire permanente des vaches laitières en France. Aliment énergétique, le maïs est pauvre en protéines, d'où le recours massif aux tourteaux de soja pour accroître le rendement laitier des vaches.

On peut et on doit aussi cultiver d'autres graines de légumineuses en plus grandes quantités pour l'alimentation animale et humaine. Le pois protéagineux et la féverole entrent aussi dans l'alimentation du bétail. Ces deux légumineuses peuvent être associées au blé. Outre l'économie réalisée sur les engrais azotés, les deux productions sont alors récoltées en même temps par la trieuse pour aboutir à des utilisations différentes après la récolte. Cela se pratique déjà dans des fermes pionnières en agriculture biologique. Pour l'alimentation humaine, notre pays doit aussi augmenter sa production de lentilles, de pois chiches et de haricots secs afin de moins dépendre des importations en provenance du Canada, de Turquie ou d'ailleurs. Au début du xx^e siècle, chaque Français consommait plus de 7 kilos de légumes secs par an. Actuellement nous n'atteignons pas les deux kilos. Or participer au freinage du réchauffement climatique implique d'augmenter notre consommation de protéines végétales pour réduire un peu la part des

1. Dans son dernier ouvrage publié par les éditions du Croquant, sous le titre *Halte aux spoliations*, Gérard Le Puill fait témoigner plusieurs paysans engagés dans des pratiques agroécologiques.

protéines animales dont la production est beaucoup plus émettrice de gaz à effet de serre.

Le renoncement au labour, remplacé par un griffage du sol au moment d'implanter une nouvelle culture, présente de multiples avantages, disent les paysans qui ont opté pour cette politique de « conservation des sols ». Il permet de réduire la consommation de carburant. Il se fait suite au broyage d'un couvert que l'on a aussi implanté sans labour entre deux cultures. Il favorise la prolifération des vers de terre dont une partie du travail consiste à transformer les débris de végétaux en matière organique permettant de mieux nourrir les cultures de rente tandis que les galeries verticales creusées par les lombrics facilitent la pénétration des eaux de pluie dans le sol, réduisant ainsi le ruissellement qui entraîne beaucoup trop de terre arable vers les fonds de vallées sur les terres en pente dépourvues de haies.

Le rôle majeur de l'agroforesterie au XXI^e siècle et après

Afin de freiner le réchauffement, l'agroforesterie peut devenir un atout majeur de l'agriculture française et européenne. Il y a plusieurs raisons à cela. Nous voyons en France et ailleurs que des forêts dépérissent avec un taux de mortalité en hausse dans de nombreux massifs. Du fait d'une grande densité de plantation, le sol ne stocke plus assez d'eau pour garder tous les arbres en vie quand se succèdent de longues périodes de sécheresse. En revanche, dans les prairies comme dans les champs cultivés, il est possible de planter des rangées d'arbres espacées d'une trentaine de mètres. Des essais effectués et observés durant un quart de siècle par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) dans le département de l'Hérault ont montré qu'une cinquantaine d'arbres

par hectare ne portaient pas préjudice aux cultures annuelles de céréales ou de légumes. Avec le réchauffement climatique, planter plus d'oliviers dans le sud de la France, plus de noyers, de noisetiers, d'amandiers dans des zones agricoles favorables à ces cultures serait de nature à produire beaucoup d'huile de table à partir de leurs fruits et permettrait de réduire les superficies de colza, une graine oléagineuse dont la culture est très gourmande en pesticides. Ajoutons que planter sans attendre des arbres qui donneront plus tard du bois d'œuvre dans nos plaines céréalières aurait le double avantage de capter du carbone et de fournir de précieuses ressources aux terriens des siècles prochains.

S'agissant de l'accès au foncier, le temps est sans doute venu de légiférer pour que la terre nourricière soit considérée comme un bien commun. En effet dans le cadre de la législation actuelle, la société d'aménagement foncier et de l'espace rural (SAFER) ne peut empêcher l'accaparement des terres par des spéculateurs français ou étrangers dès lors que le vendeur garde une seule part sur des centaines lors de la mise en vente d'une propriété qui devient une société civile immobilière (SCI). Dans un pays où l'épargne populaire n'est plus rémunérée qu'à 0,50 %, le livret de développement durable (LDD), qui n'a guère de fonction précise aujourd'hui quant à la destination de l'épargne collectée, pourrait permettre à des épargnants d'investir pour installer des jeunes paysans, via des groupements agricoles fonciers (GFA) et des SCI dont les règles de fonctionnement s'opposeraient à la spéculation. Députés et sénateurs devraient légiférer afin d'accroître notre sécurité et notre souveraineté alimentaire et orienter une partie de l'épargne populaire vers l'installation de paysans tournés vers les productions de qualité tout en réduisant la distance entre la fourche et la fourchette. ■■■

